

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 17 FEVRIER 2020 à 20H30**

**PRÉSENTS** : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,  
GUILLEMOT Véronique, SANVICENTE Frédérique, PAIMBLANC  
Benjamin, RENAULT Sylvie, FORGEAS Jean-Pierre.

**ABSENTES EXCUSEES**: DELILLE Véronique, BEAUVISAGE Bernadette

**ABSENTS** : EUVRIE Charles, BOYREAU Carole, RIVIERE Fabrice

**SECRÉTAIRE** : GUILLEMOT Véronique

**I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Des documents de travail sont distribués aux membres du Conseil Municipal afin de pouvoir suivre l'exposé du compte administratif, du compte de gestion et du budget de la commune:

- balance des résultats de fin d'exercice du compte administratif,
- copie des résultats d'exécution budgétaire de l'exercice (états II-1 et II-2 du compte de gestion de la perception),
- explication de l'affectation des résultats de fin d'exercice,
- documents de préparation indiquant, article par article, les réalisations de l'année 2019 ainsi que les propositions soumises à la discussion du conseil municipal pour le budget 2020,
- tableau des subventions aux associations (réalisations 2019 + propositions pour 2020).

Les articles sont étudiés ligne par ligne, les explications nécessaires étant données notamment quant aux réalisations sur l'exercice 2019.

Les comptes de la commune de cette fin d'exercice 2019, avant reprise des résultats de clôture de l'exercice 2018, se décomposent comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	386 363,96	43 068,59	429 432,55
DEPENSES	369 472, 80	95 542,61	465 015,41
<b>TOTAL</b>	<b>+ 16 891,16</b>	<b>-52 474,02</b>	<b>-35 582,86</b>

La section investissement 2019 est déficitaire, mais cela s'explique par le décalage entre la réalisation d'un emprunt de 60 000 € pour les travaux d'aménagement de l'aire de co-voiturage en 2018 et le règlement des factures sur l'exercice 2019.

Le maintien des subventions dans leur globalité donne lieu à discussion, afin de savoir s'il est compatible avec une gestion très serrée de toutes les dépenses. Mais une charge supplémentaire pèse désormais sur les finances de la commune, à savoir une très forte augmentation de la participation financière aux centres aérés de Bellengreville et d'Argences, imposée par la CAF.

En effet, l'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un centre aéré à Bellengreville avec le partenariat de la commune de Vimont, géré par l'association des Familles Rurales, engendre des charges de fonctionnement supplémentaires d'environ 10 000 € par an. Ces charges financières sont nouvelles pour la commune sans contrepartie, ni compensation.

### **III) SERVICE INSTRUCTEUR AVENANT N°1 A LA CONVENTION LIANT LA CDC VAL ES DUNES AUX 17 COMMUNES**

Le service instructeur mutualisé des actes d'urbanisme est un service commun entre les Communautés de communes Val ès dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon. La convention liant les deux parties a fait l'objet d'un avenant n°1 prenant en compte la modification de la composition du service instructeur (deux agents pour Vallées de l'Orne et de l'Odon, deux agents pour Val ès dunes, dont le responsable de service) et l'ajout de la Commune de Cesny-aux-Vignes dans les visas.

Suite à la modification de la convention conclue entre les deux Communautés de communes, il convient également de modifier les articles correspondants, dans la convention liant la CDC Val ès dunes aux communes d'Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cléville, Condé-sur-Ifs, Emiéville, Frénouville, Janville, Moulton-Chicheboville, Ouézy, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray et Vimont.

L'article 6, serait ainsi modifié, « Le service commun est composé de quatre agents instructeurs, dont un juriste responsable du service. », ainsi que l'article 8, « La Communauté de communes emploie directement l'agent responsable du service instructeur ainsi qu'un agent instructeur et assure l'ensemble des obligations liées à la fonction de l'employeur. »

Considérant que la Communauté de communes Val ès dunes est habilitée à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes,

Vu la convention du 30 avril 2018, de mise en place d'un service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme,

Vu les délibérations n°2020/21 et n°2020/22 du Conseil communautaire du 23 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ autorise la passation d'un avenant n°1 à la convention liant la Communauté de communes Val ès dunes aux communes d'Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cléville, Condé-sur-Ifs, Emiéville, Frénoeuville, Janville, Moulton-Chicheboville, Ouzézy, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray et Vimont prenant en compte la modification de la composition du service instructeur soit deux agents pour Vallées de l'Orne et de l'Odon, deux agents pour Val ès dunes, dont le responsable de service ;

↳ autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

#### **IV) DIVERS**

↳ Elections municipales : Madame le Maire présente un tableau concernant la tenue du bureau de vote du 1<sup>er</sup> tour le 15/03/2020.

↳ Bell'Danse Loisir : l'association a adressé un courrier de remerciement à la Mairie pour le prêt de table lors du loto du 22/11/2019 au profit de l'AFM TELETHON, dont le bénéfice a été de 558,37€.

↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 28 février à 18h30 pour le vote du budget 2020 en présence de Mme DUBOIS-GALLAIS, trésorière.

Séance levée à 21h30

Délibérations du Conseil Municipal prises lors de la séance du 17 février 2020 :

**N° 3/2020 Service instructeur\_ avenant n°1 à la convention liant la CDC Valès dunes aux 17 communes**

GUILLEMOT Véronique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a vertical stroke.